



COLLEGE DE LA MONTAGNE
51 chemin du Colorado – 97417 Saint Denis La Montagne
0262 23 60 66 – gestion.9740042c@ac-reunion.fr

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE N°2/2020
VOYAGE SCOLAIRE EN AUSTRALIE -PERTH

Dépositaire :

- établissement : Collège de La Montagne
- Pouvoir adjudicateur : M. Edouard GOKALSING – principal
- Contact : ANGOT Fabienne – gestionnaire – 0262 23 58 12

La présente consultation est effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. Le présent appel d'offre a pour objet l'organisation d'un séjour scolaire linguistique en Australie - Perth période du 26/02/2021 au 14/03/2021.

Description de l'offre

Nombre d'élèves : 26 (18 filles et 8 garçons)

Nombre d'accompagnateurs : 3 (2 hommes et 1 femme)

Période du séjour : du 26 février au 14 mars 2021

Les dates pourront être modifiées pour tenir compte de tarifs aériens les plus avantageux.

TRANSPORT :

- aérien : Réunion/Perth aller/retour (une nuit en escale pourrait être proposée)
- à Perth : l'ensemble des transports (transfert aéroport, visites/excursions, transports publics, ferry, bus, vélo, trottinette, le retour dans les familles, ...)

HEBERGEMENT

ELEVES

Pour tout le séjour, les élèves seront hébergés en famille d'accueil : 2 élèves par famille et dans quelques cas 1 par famille.

ACCOMPAGNATEURS

Logés en chambres individuelles chez l'habitant ou en structure hôtelière standard



2/4

type chambre d'hôte ou bed and breakfast, en demi-pension dans le centre de Perth.

RESTAURATION

ELEVES

La première semaine et les week-end, les élèves seront en pension complète dans les familles d'accueil.

Le prestataire devra prévoir le déjeuner la deuxième semaine et le goûter sur toute la durée du séjour.

ACCOMPAGNATEURS

Le prestataire devra prévoir le déjeuner la deuxième semaine et le goûter sur toute la durée du séjour.

DETAIL DU SEJOUR

Pour les élèves : 3 heures de cours d'anglais le matin du lundi au vendredi en école de Langue **sur la première semaine uniquement**.

La deuxième semaine sera exclusivement réservée aux visites et excursions.

Le prestataire devra :

- ✓ établir un planning sur l'ensemble du séjour avec un descriptif jour par jour,
- ✓ veiller à optimiser les déplacements et permettre la visite des centres d'intérêt mentionnés ci-dessous,
- ✓ prévoir la présence d'un leader/guide sur place pour accompagner le groupe dans ses déplacements et démarches tout au long du séjour,
- ✓ réserver les billets/tickets d'entrée des différentes activités et visites en respectant les tarifs enfants et adultes.

Le prestataire pourra également faire des suggestions de sorties et activités non prévues.

Visites/activités à privilégier :

Centre ville de Perth :

- Visite de jour avec familiarisation des différents réseaux de transport
- Visite de nuit : découverte de « Perth by night »
- The Barracks Arch, Government House
- Les édifices modernes de Central Park
- Les Swan Bells
- Le Perth Cultural Centre
- Western Australia Museum
- Scitech & Planetarium
- Art Gallery of Western Australia



3/4

- Kings Park en Segway
- Le mont Eliza, le monument aux morts de la Première Guerre Mondiale, la Fontaine de Kennedy, le Baobab centenaire
- Le zoo de Perth
- Cottesloe & Scarborough Beach + BBQ/pique-nique + activités de plage (leçons de surf/voile, volley-ball, beach tennis,...)
- Voile (sailing) sur la Swan river en catamaran/optimiste
- Visite d'un très grand centre commercial
- Adventure World
- Aussie BBQ dans l'un des très nombreux parcs de Perth
- Découverte de la culture aborigène

Autour de Perth :

- Nambung National Park : visite du désert des Pinnacles + Pinnacles Desert Discovery Centre + sandboarding
- Visite de l'aquarium d'Australie-Occidentale
- Fremantle : visite de la prison de Fremantle, du marché de Fremantle, de la maison ronde (Roundhouse), du musée maritime, du Fremantle Arts Centre
- Caversham Wildlife Park
- Rottnest Island (visite à vélo)
- Penguin Island

Modalités de financement

Acompte

Solde après service fait

Présentation des offres

Le dossier en langue française devra contenir :

- 1/ Un devis spécifiant le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire comprenant au minimum : l'entrée des visites programmées ; les transports sur place; le prix de revient par participant, le nombre en deçà duquel ce prix change en fonction de la variation de l'effectif.
- 2/ Le DUME (document unique de marché européen) ou à défaut :
 - EXTRAIT K BIS ;
 - Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public ;
 - Les éléments de présentation de la société ;
 - La copie de jugement en cas de redressement judiciaire .
- 3/ Documents complémentaires :
 - Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (obligatoire pour le paiement)
 - Un relevé d'identité bancaire
 - la contrat établi par le candidat



4/4

4/ Assurance

Le titulaire justifie d'une assurance tous risques contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux bagages, liés à l'exécution de sa prestation.

Cette assurance devra couvrir notamment :

- les pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- les pertes et dommages causés par des tiers, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- l'annulation : annulation de groupe, annulation pour attentat (il sera joint le détail des garanties de ces assurances qui préciseront les conditions d'annulation).

Transmission des offres

La date limite de transmission des offres est fixée au 13 mai 2020 à 12h00 heure de Paris.

Les offres sont à déposer sur la plateforme de l'AJI et à titre exceptionnelle transmises par mail.

Examen des offres

Les critères de sélection sont les suivants :

- prix : 55%
- qualité des programmes d'enseignement et de la structure d'accueil : 20 %
- qualité des prestations et de l'organisation : 15 %
- assurances : 10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à la négociation mais il peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique.